

DDT/SAT
0 9 A0UT 2022
IADSFCL Chalon



Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par:
Laure DOBROVITCH
03 80 68 51 43
laure.dobrovitch@culture.gouv.fr
Références: LD/JP/2022/ 135

Le Préfet de région

à

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire 1 Rue Georges Feydeau CS 20105 71321 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

À l'attention de Mme Sandrine PILLOT

Dijon, le 0'8 ABUT 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : MACON (SAONE-ET-LOIRE), La Grisière

PC07127022J0036

Votre courrier du 24 juin 2022 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 28 juin 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, et par délégation,

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles, et par subdélégation, Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON